

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1573 25 juin 2015

SOMMAIRE

Emerald Advisory Services and Equity Invest-	Juharfa Finance S.A.
ments S.A	
Enfilux	Laredo Properties S.A
Euro-Packaging S.A	La Sirena Holdings S.à r.l
Evraz Group S.A	Lazada Group S.A 7550
Fanny Boutique S.à r.l	Leeward Ventures Partners 7550
Faroe Investments Holdco S.à.r.l 75460	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A 7550
Fashion Invest Holding S.A 75459	Leuwa S.A
Fayr Invest Sàrl 75459	Level Two Investments 7550
FICREA (Luxembourg) S.A 75459	Logstor International Holding S.à r.l 7550
Fly Invest S.A	Malone Investments S.à r.l 7546
FMC Services 75459	Maxalice S.A 7550
Fountain Venture One S.A., SPF 75463	Mittlux Holding S.A 7550
Fountain Venture One S.A., SPF 75463	Mittlux Holding S.A 7550
Fourteen Madder S.à r.l	New Byron S.à r.l
Frame International S.A	New Life S.à r.l
Giada Re S.A	Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l 7550
Gsainvest S.A., SPF	Palmer Lux S.à r.l
Haddington Gas Storage (Europe) S.à r.l 75469	PHM Topco 26 S.à r.l
Hantera Management S.à r.l	Setup Corporation S.à r.l
Helux Holding S.A	Société anonyme du train à laminés marchands
Heritam SICAV	d'Esch-Schifflange 7550
IdB Finance S.à r.l	
Ileos Manco S.à r.l	
Ipron Capital SPF S.A 75499	TPL Neckarsulm S.à r.l
Jewa Invest SA 75500	Voer Investment S.à.r.l



Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062950/9.

(150072357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Enfilux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Bigonville, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 132.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062954/9.

(150072005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Euro-Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 73.209.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062964/9.

(150072241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Fanny Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.022.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062980/9.

(150072637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1 er avril 2015:

- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:
 - * Monsieur Alexander Gehrke
 - * Monsieur Giacomo Baizini
 - * Monsieur Kurt Nauer
 - Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Alexander Gehrke
 - * Monsieur Giacomo Baizini
 - * Monsieur Kurt Nauer
- Renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- Renouvellement du mandat de Madame Alexandra Trunova en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour la Société

Signatures

Signataire autorisé / Signataire autorisé

Référence de publication: 2015065579/27.

(150075679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Fashion Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062981/9.

(150071754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Fayr Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.211.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28/04/2015.

Référence de publication: 2015062982/10.

(150072544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

 $R.C.S.\ Luxembourg\ B\ 58.755.$

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062985/9.

(150072208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062993/9.

(150072587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

FMC Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.296.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062994/11.

(150071732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Faroe Investments Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 22.564.868,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.310.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth day of April,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 26,036,388.-(twenty-six million thirty-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195246 (the Shareholder),

hereby represented by Valérie FAGNANT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 23 April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pounds sterling), registered with the RCS under number B 195310 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), which articles of incorporation have been amended for the last time on 21 April 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 24,076,616 (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen) shares is held by the Shareholder.
- B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. (a) Decrease of (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 1,511,748.- (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty eight pounds sterling) so as to reduce it from its current amount of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pounds sterling) to an amount of GBP 22,564,868.-(twenty-two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight pounds sterling) by way of the cancellation of 1,511,748.- (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty-eight) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing an aggregate nominal value of GBP 1,511,748.- (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty-eight pounds sterling) and (ii) the share premium by an amount of GBP 0.45 (forty five pence), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of GBP 1,511,748,45.- (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty-eight pounds sterling and forty five pence).
- 2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:
- "Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 22,564,868.- (twenty two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight pounds sterling), represented by 22,564,868 (twenty two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."
- 3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 1,511,748.- (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty eight pounds sterling)

to reduce it from its current amount of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pounds sterling) represented by 24,076,616 (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 22,564,868.- (twenty-two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight pounds sterling), represented by 22,564,868 (twenty-two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.-(one pound sterling) each,

by way of the cancellation of 1,511,748 (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty-eight) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing an aggregate nominal value of GBP 1,511,748 (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty eight pound sterling)

- and (ii) the share premium by an amount of GBP 0.45 (forty-five pence), and as a result thereof,
- (b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of GBP 1,511,748.45.- (one million five hundred eleven thousand seven hundred forty-eight pound sterling and forty-five pence).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 22,564,868 (twenty-two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

"Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 22,564,868.- (twenty two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight pound sterling), represented by 22,564,868.- (twenty two million five hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-eight) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 26.036.388,-(vingt-six millions trente-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195246 (l'Associé),

ici représentée par Valérie FAGNANT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 23 avril 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres



sterling), immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195310, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 4 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 avril 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- A. La totalité du capital social, représentée par 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize) parts sociales, est détenu par l'Associé.
- B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1. (a) Réduction (i) du capital social de la Société par un montant de GBP 1.511.748,- (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit livres sterling) afin de le réduire de son montant actuel de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) à un montant de GBP 22.564.868,- (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit livres sterling), par voie d'annulation de 1.511.748 (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant une valeur nominale globale de GBP 1.511.748,- (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit livres sterling) et (ii) du compte de prime d'émission par un montant de GBP 0,45 (quarante-cinq pence), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de GBP 1.511.748,45 (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit livres sterling et quarante-cinq pence);
- 2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:
- « **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 22.564.868,- (vingt-deux millions cinq cent soixantequatre huit cent soixante-huit livres sterling) représenté par 22.564.868 (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»
- 3. Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire (i) le capital social de la Société, par un montant de GBP 1.511.748,- (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit livres sterling)

afin de le réduire de son montant actuel de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling), représenté par 24.076.616 (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune,

à un montant de GBP 22.564.868,- (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit livres sterling) représenté par 22.564.868,- (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune,

par voie d'annulation de 1.511.748 (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant une valeur nominale globale de GBP 1.511.748,- (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit livres sterling)

- et (ii) du compte de prime d'émission par un montant de GBP 0,45 (quarante-cinq pence), et ainsi,
- (b) rembourser à l'Associé un montant global de GBP 1.511.748,45 (un million cinq cent onze mille sept cent quarante-huit livres sterling et quarante-cinq pence).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 22.564.868 (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 22.564.868,- (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit livres sterling) représenté par 22.564.868 (vingt-deux millions cinq cent soixante-quatre huit cent soixante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»



Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués cidessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2015. 2LAC/2015/9041. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063872/187.

(150073809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fountain Venture One S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.327.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015062998/12.

(150071775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Fountain Venture One S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.327.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015062999/12.

(150071776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Frame International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 189.706.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 avril 2015 à Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire que:

1. Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Paolo BETTIOL de son mandat d'administrateur unique de la Société.



- 2. Nomination d'un nouvel administrateur unique:
- Madame Florence BOUQUARD, née le 20 juin 1973 à Besançon (France), demeurant professionnellement à 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063000/17.

(150071962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Giada Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063021/9.

(150072586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Setup Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 196.474.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur João Paulo FERREIRA DA COSTA, gérant de sociétés, né à Viseu (Portugal), le 22 décembre 1972, demeurant à L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins;
- 2) Monsieur Guilherme João TAVARES DINIS LOPES, gérant de sociétés, né à Viseu (Portugal), le 29 mars 1975, demeurant à D-54329 Konz, Trierer Straße, 20 (République Fédérale d'Allemagne); et
- 3) Monsieur Luís Filipe DA CONCEICÃO DIONISIO, délégué commercial, né à Portimão (Portugal), le 4 janvier 1975, demeurant à L-9835 Hobscheid-Dickt, 5, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** et les formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Setup Corporation S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité dans son sens le plus large.

L'objet de la Société inclut en outre la création, l'installation, l'édition, la gestion de sites internet ainsi que le commerce de tous supports et articles publicitaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.



Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.



Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi ete arretes, les cent (100) parts sociales ont ete souscrites comme suit.	
1) Monsieur João Paulo FERREIRA DA COSTA, pré-qualifié, quarante-quatre parts sociales,	44
2) Monsieur Guilherme João TAVARES DINIS LOPES, pré-qualifié, vingt-huit parts sociales,	28
3) Monsieur Luís Filipe DA CONCEICÃO DIONISIO, pré-qualifié, vingt-huit parts sociales,	28
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
- 2. Monsieur Guilherme João TAVARES DINIS LOPES, gérant de sociétés, né à Viseu (Portugal), le 29 mars 1975, demeurant à D-54329 Konz, Trierer Straße, 20 (République Fédérale d'Allemagne), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. P. FERREIRA DA COSTA, G. J. TAVARES DINIS LOPES, L. F. DA CONCEICÃO DIONISIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. 2LAC/2015/8516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065897/136.

(150075555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.



PHM Topco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 170.286.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Pamplona Capital Partners IV LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its acting through its general partner Pamplona Equity Advisors IV, L.P., an exempted limited partnership established and registered in the Cayman Islands having its registered office at c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors IV, Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands having its registered office at c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, represented by Mr. Raphaël Poncelet, Manager of the Company, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 April 2015.

Said proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "PHM Topco 26 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170.286, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2096 of 23 August 2012. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3919 of 18 December 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decide to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-four thousand ninety-eight point twenty-three United States Dollars (USD 834,098.23), in order to bring the share capital from its present amount of seventeen thousand and seventy-two point fifty United States Dollars (USD 17,072.50) to eight hundred fifty-one thousand one hundred seventy point seventy-three United States Dollars (USD 851,170.73) by way of the issuance of eighty-three million four hundred nine thousand eight hundred twenty-three (83,409,823) new shares having a par value of USD 0.01 each and having the same privileges and rights as the existing shares.

Subscription and payment:

All eighty three million four hundred nine thousand eight hundred twenty-three (83,409,823) new shares have been fully subscribed and paid up by the sole partner by contributing to the Company a receivable against the Company in an aggregate amount of eight hundred thirty-four thousand ninety-eight point twenty-three United States Dollars (USD 834,098.23).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at eight hundred fifty-one thousand one hundred seventy point seventy-three United States Dollars (USD 851,170.73) divided into eighty-five million one hundred seventeen thousand seventy-three (85,117,073) shares, having a par value of one cent (USD 0.01) each."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARI

«Pamplona Capital Partners IV LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors IV, L.P., une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors IV, Ltd., une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, Administrateur de la Société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2015.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de «PHM Topco 26 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170.286, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2096 du 23 août 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3919 du 18 décembre 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent trente-quatre mille quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-trois dollars américains (USD 834,098.23) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille soixante-douze virgule cinquante dollars américains (USD 17,072.50) à huit cent cinquante et un mille cent soixante-dix virgule soixante-treize dollars américains (USD 851,170.73) par l'émission de quatre-vingt-trois millions quatre cent neuf mille huit cent vingt-trois (83,409,823) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Toutes les quatre-vingt trois millions quatre cent neuf mille huit cent vingt-trois (83,409,823) parts sociales sont souscrites et libérées intégralement par l'associé unique en apportant à la société une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant de huit cent trente-quatre mille quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-trois dollars américains (USD 834,098.23).

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent cinquante et un mille cent soixante-dix virgule soixante-treize dollars américains (USD 851,170.73) divisé en quatre-vingt-cinq millions cent dix-sept mille soixante-treize (85,117,073) parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent (USD 0.01) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/9026. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015064250/110.

(150073058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Gsainvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063028/9.

(150071753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Haddington Gas Storage (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.646.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1098 du 30 avril 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haddington Gas Storage (Europe) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015063029/14.

(150072267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063041/11.

(150072157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Malone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Rippert.

R.C.S. Luxembourg B 182.659.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 28 avril 2015

- 1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.
- 2. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.
- 3. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6 (Luxembourg), a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
- 4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 28 avril 2015. Pour extrait sincère et conforme Pour Malone Investments S.à r.l. Un mandataire

Référence de publication: 2015064134/20.

(150072997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Helux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.639.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015063049/10.

(150072061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 482 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063055/9.

(150072664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Voer Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.863.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1890, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1891, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey,

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

together referred as the "Shareholders".



The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the shareholders holding together all the shares (parts sociales) representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Voer Investment S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.863 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 11 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 102 page 4870 dated 14 January 2015, as rectified pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 24 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

- 1. Conversion of the current twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be amended as provided under article 5 of the amended articles of association according to the below resolutions (the "Class A Ordinary Shares");
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) by the issuance of ninety thousand (90,000) preferred shares (parts sociales préférentielles) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be the one as provided under article 5 of the amended articles of association according to the below resolutions and entitling to dividend as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase, such preferred shares (parts sociales préférentielles) being divided into nine (9) different classes of shares (parts sociales), namely classes B ("Class B Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie B), C ("Class C Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie D), E ("Class E Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie D), E ("Class E Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie G), H ("Class H Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie H), I ("Class I Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie I) and J ("Class J Preferred Shares") (parts sociales préférentielles de catégorie I) as follows:

Class of Shares	Number
	of Shares
Class B Preferred Shares	,
Class C Preferred Shares	10,000
Class D Preferred Shares	10,000
Class E Preferred Shares	10,000
Class F Preferred Shares	,
Class G Preferred Shares	,
Class H Preferred Shares	10,000
Class I Preferred Shares	10,000
Class J Preferred Shares	
Total	90,000

- 3. Subscription to and full payment by contribution in cash by:
- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1890, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey of (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (b) nine thousand



six hundred sixty-two (9,662) Class C Preferred Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Preferred Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Preferred Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Preferred Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of nine million one hundred sixteen thousand five hundred sixty-two Euros ninety-four Cents (EUR 9,116,562.94);

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1891, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey of (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Preferred Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Preferred Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Preferred Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class G Preferred Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class H Preferred Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Preferred Shares, together with a total share premium of three hundred and eighteen thousand four hundred sixty-two Euros six Cents (EUR 318,462.06);
- 4. Determination of the rights attached to each type and class of shares (parts sociales) and subsequent modification of Article 5 of the articles of association;
- 5. Full restatement of the articles of association including the conversion of the German version into a French version; and
 - 6. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to convert the current twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) by the issuance of ninety thousand (90,000) preferred shares (parts sociales préférentielles) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be the one as provided under article 5 of the amended Articles according to the below resolutions and entitling to dividend as from this date, such preferred shares (parts sociales préférentielles) being divided into nine (9) different classes of shares (parts sociales), namely Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares and Class J Preferred Shares as follows:

Class B Preferred Shares 10,000 Class C Preferred Shares 10,000 Class D Preferred Shares 10,000 Class E Preferred Shares 10,000 Class F Preferred Shares 10,000 Class G Preferred Shares 10,000 Class H Preferred Shares 10,000 Class I Preferred Shares 10,000 Class J Preferred Shares 10,000	Class of Shares	Number
Class C Preferred Shares 10,000 Class D Preferred Shares 10,000 Class E Preferred Shares 10,000 Class F Preferred Shares 10,000 Class G Preferred Shares 10,000 Class H Preferred Shares 10,000 Class I Preferred Shares 10,000 Class J Preferred Shares 10,000		
Class D Preferred Shares 10,000 Class E Preferred Shares 10,000 Class F Preferred Shares 10,000 Class G Preferred Shares 10,000 Class H Preferred Shares 10,000 Class I Preferred Shares 10,000 Class J Preferred Shares 10,000	Class B Preferred Shares	10,000
Class E Preferred Shares 10,000 Class F Preferred Shares 10,000 Class G Preferred Shares 10,000 Class H Preferred Shares 10,000 Class I Preferred Shares 10,000 Class J Preferred Shares 10,000	Class C Preferred Shares	10,000
Class F Preferred Shares 10,000 Class G Preferred Shares 10,000 Class H Preferred Shares 10,000 Class I Preferred Shares 10,000 Class J Preferred Shares 10,000	Class D Preferred Shares	10,000
Class G Preferred Shares10,000Class H Preferred Shares10,000Class I Preferred Shares10,000Class J Preferred Shares10,000	Class E Preferred Shares	10,000
Class H Preferred Shares10,000Class I Preferred Shares10,000Class J Preferred Shares10,000		,
Class I Preferred Shares10,000Class J Preferred Shares10,000		,
Class J Preferred Shares 10,000	Class H Preferred Shares	10,000
	Class I Preferred Shares	10,000
Total		
	Total	90,000

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, duly represented as stated hereinabove



which declares to subscribe to (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Preferred Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Preferred Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Preferred Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Preferred Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of nine million one hundred sixteen thousand five hundred sixty-two Euros ninety-four Cents (EUR 9,116,562.94).

The person appearing declares that (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Preferred Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Preferred Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of nine million one hundred sixteen thousand five hundred sixty-two Euros ninety-four Cents (EUR 9,116,562.94) have been entirely paid up in cash by Quadriga Capital IV Global Holding I L.P. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of nine million two hundred and three thousand five hundred twenty Euros ninety-four Cents (EUR 9,203,520.94) evidence of which is given by a bank certificate.

Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Preferred Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Preferred Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Preferred Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Preferred Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Preferred Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Preferred Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Preferred Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Preferred Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of three hundred and eighteen thousand four hundred sixty-two Euros six Cents (EUR 318,462.06).

The person appearing declares that (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Preferred Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Preferred Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Preferred Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Preferred Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Preferred Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Preferred Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Preferred Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Preferred Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of three hundred and eighteen thousand four hundred sixty-two Euros six Cents (EUR 318,462.06) have been entirely paid up in cash by Quadriga Capital IV Global Holding II L.P. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of three hundred twenty-one thousand five hundred and four Euros six Cents (EUR 321,504.06) evidence of which is given by a bank certificate.

Further to the share capital increase of the Company and the creation of the new classes of shares (parts sociales), the shares (parts sociales) of the Company shall be held as follows:

	Quadriga Capital	Quadriga Capital	Total
	IV Global	IV Global	
	Holding I L.P.	Holding II L.P.	
	represented by its	represented by its	
	general partner	general partne	
	Quadriga Capital	Quadriga Capital	
	Europe IV GP	Europe IV GP	
	L.P., itself	L.P., itself	
	represented by	represented by	
		its general partner	
		Quadriga Capital	
	IV Europe GP	IV Europe GP	
	Limited	Limited	
Class A Ordinary Shares	12,079	421	12,500
Class B Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class C Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class D Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class F Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class G Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class H Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class I Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class J Preferred Shares	9,662	338	10,000
Total	99,037	3,463	102,500



Third resolution

The Shareholders RESOLVE to attribute to each type and class of shares (parts sociales) the rights as described in article 5 of the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

"Art. 5. Capital - Shares (Parts sociales).

- 5.1 Share Capital share premium reserves
- 5.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) (the "Class A Ordinary Shares"), ten thousand (10,000) class B preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the "Class B Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class C preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the "Class C Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class D preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the "Class E Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class F preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the "Class F Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class G preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the "Class G Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class H preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the "Class H Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Preference Shares".

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

- 5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.
- 5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.
 - 5.2 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 5.4 Transfer of Shares (parts sociales)
- 5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.
- 5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.
- 5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).
- 5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.
- 5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid visà-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.
 - 5.5 Distribution of profit
- 5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.



- 5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:
- the holder(s) of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60 % of the nominal value of the Class A Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 % of the nominal value of the Class B Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class C Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 % of the nominal value of the Class C Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class D Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 % of the nominal value of the Class D Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class E Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 % of the nominal value of the Class E Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class F Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 % of the nominal value of the Class F Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class G Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 % of the nominal value of the Class G Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class H Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25~% of the nominal value of the Class H Preferred Shares; and
- the holder(s) of the Class I Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares;

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holder(s) of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Preferred Shares, then if no Class J Preferred Shares are in existence, Class I Preferred Shares and in such continuation until only class B Preferred Shares are in existence).

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its Preference Shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class B Preferred Shares through the Class J Preferred Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

In the event of reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales), the relevant class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Cancellation Amount. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off. The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = NP + (P+CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).



- P = any freely distributable reserves.
- CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled.
 - L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.
 - LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
 - OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles.
 - PE = Profit Entitlement.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of Preference Shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts and shall be assessed by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager (gérant) of the Company, or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance) of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.
- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities.
 - "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference Shares.
 - "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law."

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows and further RESOLVE to convert the German version of the Articles into a French version:

"Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") whose name is Voer Investment S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to promoting, managing, acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
- 2.6. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.
 - 2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- 4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).
- 4.4 In the event that the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.
 - 4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

- 5.1 Share Capital share premium reserves
- 5.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) (the "Class A Ordinary Shares"), ten thousand (10,000) class B preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the "Class B Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class C preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the "Class C Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class D preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the "Class E Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class F preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the "Class F Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class G preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the "Class G Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class H preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the "Class H Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Preference Shares".

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

- 5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.
- 5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.
 - 5.2 Changes to Share Capital



The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 5.4 Transfer of Shares (parts sociales)
- 5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.
- 5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.
- 5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).
- 5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.
- 5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid visà-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.
 - 5.5 Distribution of profit
- 5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:
- the holder(s) of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60 % of the nominal value of the Class A Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 % of the nominal value of the Class B Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class C Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 % of the nominal value of the Class C Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class D Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 % of the nominal value of the Class D Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class E Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 % of the nominal value of the Class E Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class F Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 % of the nominal value of the Class F Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class G Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 % of the nominal value of the Class G Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class H Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 % of the nominal value of the Class H Preferred Shares; and
- the holder(s) of the Class I Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares:

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holder(s) of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Preferred Shares, then if no Class J Preferred Shares are in existence, Class I Preferred Shares and in such continuation until only class B Preferred Shares are in existence).

- 5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).
 - 5.6 Repurchase of Shares (parts sociales)



The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its Preference Shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class B Preferred Shares through the Class J Preferred Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

In the event of reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales), the relevant class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Cancellation Amount. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off. The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = NP + (P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of Preference Shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts and shall be assessed by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager (gérant) of the Company, or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance) of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.
- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities.
 - "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference Shares.
 - "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.



Art. 6. Management.

- 6.1 Appointment and Removal
- 6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of manager(s) of the category A (gérant(s) de catégorie A) and of manager(s) of the category B (gérant(s) de catégorie B). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
 - 6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.
- 6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.
 - 6.2 Powers
- 6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).
- 6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.
 - 6.3 Representation and Signatory Power
- 6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.
- 6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of a manager of the category A (gérant de catégorie A) and a manager of the category B (gérant de catégorie B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).
 - 6.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings
- 6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).
- 6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least five (5) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.
- 6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.
- 6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
- 6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.
- 6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
- 6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.



- 6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another provided that (without prejudice to any quorum requirements) a majority of the managers (gérants) are physically present at this board meeting.
 - 6.5 Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

- 7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.
- 7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespective of the portion of share capital represented.
- 7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.
- 7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.
- 7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

- 8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on first Monday of June of each year, at 4.30 PM.
- 8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.
- 9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 st December 2015 (all dates inclusive).



- 10.2 Annual Accounts
- 10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.
- 10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

- 11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.
- 11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 11.4 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 5.6. of these Articles.
- **Art. 12. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles."

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour d'avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1890, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employée Privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée, et

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1891, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employée Privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée,

conjointement ci-après les «Associés».



Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Voer Investment S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 192.863 et constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 102 page 4870 le 14 janvier 2015, tel que rectifié par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

Agenda:

- 1. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, dont les droits seront modifiés tels que prévus par l'article 5 des statuts modifiés de la Société suivant les dispositions ci-dessous (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront ceux tels que prévus par l'article 5 des statuts modifiés de la Société suivant les dispositions ci-dessous et donnant droit à un dividende à partir du jour de la décision des associés sur l'augmentation de capital proposée, ces parts sociales préférentielles étant divisées en neuf (9) catégories de parts sociales, nommément catégorie B («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), C («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), F («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), F («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), I («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») et J («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») comme ci-dessous:

Catégorie de parts sociales	Nombre
	de parts
	sociales
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J	10.000
Total	90.000

- 3. Souscription et paiement par un apport en numéraire par:
- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1890, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey de (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, référentielles de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E,



- (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cent seize mille cinq cent soixante-deux Euros quatre-vingt-quatorze Centimes (EUR 9.116.562,94);
- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1891, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey de (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (238) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (238) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (238) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (238) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, (n) trois cent trente-huit (238) Parts Sociales
- 4. Détermination des droits attachés à chaque catégorie de parts sociales et modification subséquente de l'article 5 des statuts;
 - 5. Refonte totale des statuts incluant la conversion de la version allemande en une version française; et
 - 6. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, en douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront ceux tels que prévus par l'article 5 des Statuts modifiés de la Société suivant les résolutions ci-dessous et donnant droit à un dividende à partir de cette date, ces parts sociales préférentielles étant divisées en neuf (9) catégories de parts sociales, nommément les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J comme ci-dessous:

Catégorie de parts sociales	Nombre
	de parts
	sociales
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J	10.000
Total	90.000

Souscription - Paiement

Sur ce comparait:



Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited dument représenté comme décrit cidessus, déclare souscrire à (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cent seize mille cinq cent soixante-deux Euros quatre-vingt-quatorze Centimes (EUR 9.116.562,94).

La personne comparante déclare que les (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cent seize mille cinq cent soixante-deux Euros quatre-vingt-quatorze Centimes (EUR 9.116.562,94) ont été entièrement libérées en numéraire par Quadriga Capital IV Global Holding I L.P. et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de neuf millions deux cent trois mille cinq cent vingt Euros quatre-vingt-quatorze Centimes (EUR 9.203.520,94) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, dument représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-deux Euros six Centimes (EUR 318.462,06).

La personne comparante déclare que les (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-deux Euros six Centimes (EUR 318.462,06) ont été entièrement libérées en numéraire par Quadriga Capital IV Global Holding II L.P. et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de trois cent vingt-et-un mille cinq cent quatre Euros six Centimes (EUR 321.504,06) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation du capital de la Société et de la création des nouvelles catégories de parts sociales, les parts sociales de la Société seront détenues comme ci-dessous:

	Quadriga Capital	Quadriga Capital	Total
	IV Global	IV Global	
	Holding I L.P.	Holding II L.P.	
	représenté par son	représenté par son	
	general partner	general partner	
	Quadriga Capital	Quadriga Capital	
	Europe IV GP	Europe IV GP	
	L.P., lui-même	L.P., lui-même	
	représenté par son	représenté par son	
	general partner	general partner	
	Quadriga Capital	Quadriga Capital	
	IV Europe GP	IV Europe GP	
	Limited	Limited	
Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A	12.079	421	12.500
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C	9.662	338	10.000



Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I	9.662	338	10.000
Total	99.037	3.463	102.500

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'attribuer à chaque catégorie de parts sociales les droits tels que décrits à l'article 5 des Statuts qui sera modifié pour refléter les résolutions qui précèdent et qui se lira comme suit:

Art. 5. Capital - Parts sociales.

- 5.1 Capital social prime d'émission réserves
- 5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie J (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J sont collectivement dénommées les «Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

- 5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.
- 5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé (s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.
 - 5.2 Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

- 5.4 Transfert de Parts Sociales
- 5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.
- 5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.
- 5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transfèrer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.
- 5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.



- 5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.
 - 5.5 Distribution des profits
- 5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblé générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I;

le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité au(x) détenteur(s) de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire, en premier lieu aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, puis s'il n'y plus de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en existence).

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut, sujet au consentement préalable des tous les associés, racheter ses Parts Sociales Préférentielles pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie (s) entière(s) de parts sociales (étant les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B jusqu'aux Parts Préférentielle de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales concernée donne droit à ces détenteurs, pro rata à leur participation dans cette catégorie, au Montant de l'Annulation. Pour éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation. Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Pour le besoin des présents Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales



Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Dans le cas où la Société souhaiterait réaliser des profits additionnels (par exemple un paiement en earn-out) après le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (le «Rachat»), des suites d'une opération qui s'est réalisée avant le Rachat, alors le Montant Disponible calculé pour les besoins du rachat prendra en compte ces profits additionnels.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délai de moins de six 6 (mois) sur base des Comptes Intérimaires et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant de l'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible sachant qu'un tel Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date d'au maximum huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de refondre entièrement les Statuts de la Société qui seront modifiés pour refléter les résolutions qui précèdent et qui se liront dorénavant comme suit et ensuite DECIDENT de convertir la version allemande des Statuts en une version française:

« **Art. 1** er. **Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Voer Investment S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

- 2.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, d'intérêts et de titres, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, intérêts et titres. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière des titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société peut emprunter sous toute forme, excepté par voie d'offre au public. Elle peut émettre par voie de placement privée uniquement, des titres, des obligations et reconnaissances de dettes et d'autres instruments de dette et/ou



titres de participation. La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, même si non substantielle, ou à toute société étant une actionnaire direct ou indirect de la Société ou société affiliée appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»). Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de Sociétés Affiliées. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

- 2.3. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marques et/ou de droits intellectuels de quelque nature que ce soit.
- 2.4. La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.
- 2.5. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière concernant ses biens meubles ou immeubles, y compris mais non limité à la promotion, la gestion, l'acquisition, la possession, le louage, la location, le créditbail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de biens mobiliers ou immobiliers.
- 2.6. La Société pourra en outre, en particulier en ce qui concerne les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par la Société ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes actionnaires que la Société.
 - 2.7. La description ci-dessus doit être comprise dans les sens le plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.
- 4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.
 - 4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Parts sociales.

- 5.1 Capital social prime d'émission réserves
- 5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie J (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J sont collectivement dénommées les «Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles



elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé (s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

- 5.4 Transfert de Parts Sociales
- 5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.
- 5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.
- 5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transfèrer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.
- 5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.
- 5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.
 - 5.5 Distribution des profits
- 5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblé générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H; et
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I;

le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité au(x) détenteur(s) de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire, en premier lieu aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, puis s'il n'y plus de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en existence).

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de



l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut, sujet au consentement préalable des tous les associés, racheter ses Parts Sociales Préférentielles pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie (s) entière(s) de parts sociales (étant les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B jusqu'aux Parts Préférentielle de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales concernée donne droit à ces détenteurs, pro rata à leur participation dans cette catégorie, au Montant de l'Annulation. Pour éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation. Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Pour le besoin des présents Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO= tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Dans le cas où la Société souhaiterait réaliser des profits additionnels (par exemple un paiement en earn-out) après le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (le «Rachat»), des suites d'une opération qui s'est réalisée avant le Rachat, alors le Montant Disponible calculé pour les besoins du rachat prendra en compte ces profits additionnels.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délai de moins de six 6 (mois) sur base des Comptes Intérimaires et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant de l'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible sachant qu'un tel Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date d'au maximum huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.



Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

- 6.1 Nomination et Révocation
- 6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).
 - 6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.
- 6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.
 - 6.2 Pouvoirs
- 6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.
- 6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.
 - 6.3 Représentation et Pouvoir de Signature
- 6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.
- 6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.
 - 6.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions
- 6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.
- 6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.
- 6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.
- 6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.
- 6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.
- 6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un



gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement pourvu que (sans préjudice des exigences de quorum) une majorité des gérants soient physiquement présents à cette réunion du conseil.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

- 7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.
- 7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.
- 7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.
- 7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.
- 7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.
- 7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.
- 7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

- 8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingtcinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 16h30.
- 8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.
- 9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.



L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

- 10.2 Comptes Annuels
- 10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.
- 10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

- 11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 11.4 Sous réserve des dispositions de l'Article 5.1.2 des Statuts, le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans l'Article 5.6 de ces mêmes Statuts.
- **Art. 12. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/04/2015. Relation: EAC/2015/9240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30/04/2015.

Référence de publication: 2015065330/1385.

(150074876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

IdB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015063063/11.

(150072045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Ileos Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.414.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 23 mars 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Thomas Jaggers avec effet au 31 Janvier 2015
- De nommer M. Paul Lawrence né le 25 mai 1970 à Rotherham (Royaume-Uni) ayant sa résidence professionnelle au 2-4 Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg comme gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ileos Manco S.à r.l.

Référence de publication: 2015063064/14.

(150071869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

TPL Neckarsulm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.750.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Neckarsulm S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.750 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on May 25, 2007 pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1557 of July 25, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2392 of October 6, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5 th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. waiver of the convening notices;
- 2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and



seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

- 3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;
- 4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;
- 5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6 miscellaneous
 - III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of seven million four hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 7,487,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of seven million four hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 7,487,000) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) the remaining amount of seven million four hundred and eighty-six thousand nine hundred and fifty euro (EUR 7,486,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- "1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- 2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- 3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- 4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- 5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it:
- 6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- 7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- 8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
- 9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to seven million four hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 7,487,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and



10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 8. The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class B Shares) all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately four thousand two hundred Euros (EUR 4,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Neckarsulm S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.750 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 25 mai 2007 suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1557 du 25 juillet 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2392 du 6 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5 th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. renonciation aux formalités de convocation:
- 2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
 - 3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;
- 4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;
- 5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. divers.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 7.487.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 7.487.000) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de sept millions quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 7.486.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que.

- 1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
- 2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
- 3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
- 4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
- 5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
- 6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;



- 7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- 8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
- 9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 7.487.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
- 10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille deux cents Euros (EUR 4.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9667. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064401/245.

(150072935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ipron Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 avril 2015.

D'C' 1 11: 4: 20150(20)

Référence de publication: 2015063067/10.

(150072065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Jewa Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063094/10.

(150072737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Juharfa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015063098/10.

(150071771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

The Swatch Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 116.665.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2015 au siège social 10, rue Hondsbreck. L-5835 Alzingen à 10 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Claude Schmitz, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Monsieur Patrick Reuter, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Monsieur Thierry Kenel, 6, Seevorstadt, CH-2501 Biel

Monsieur Georges Nicolas Hayek, 6, Seevorstadt, CH-2501 Biel

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels de 2015.

Résolution 2

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015064382/24.

(150073739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Kurzewski Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063130/10.

(150072214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



La Sirena Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Fourteen Madder S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063134/10.

(150072742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Laredo Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.080.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Laredo Properties S.A.
Ulrich Michael Stutz
Administrateur

Référence de publication: 2015063139/14.

(150072462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Maxalice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 128.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 14, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg le 28 avril 2015

6 ème Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat de Madame Brigitte DENIS de son mandat d'administrateur au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de procéder à son remplacement en nommant Monsieur Hélie de CORNOIS, demeurant professionnellement au 12 Rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

7 ème Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, 12 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015064165/20.

(150072959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lazada Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.318.

Die koordinierte Satzung vom 1. April 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 28/04/2015. Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015063140/12.

(150072317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Rectificatif du dépôt L150071245 du 27/04/2015

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mars 2015

Résolution 3: Gouvernance

Le Conseil décide d'octroyer la délégation journalière de la société à Madame Marleen Van Malderen, demeurant professionnellement au 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 19 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015063141/15.

(150071940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

TLM, Société anonyme du train à laminés marchands d'Esch-Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 41.985.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 18 mars 2015

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Giovanni BORINELLI, de son mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière avec effet au 2 mars 2015.

Le conseil d'administration décide de coopter comme nouvel administrateur:

- Monsieur David IROZ, né le 23 septembre 1971 à Uhart-Cize (France), demeurant au 6, rue Joliot Curie, F-59990 Estreux.

Pour les opérations réalisées dans le cadre de la gestion journalière de la société à l'exception des opérations bancaires: Les administrateurs et le délégué à gestion journalière sont habilités à signer seuls à concurrence d'un montant limité à EUR 30.000 (trente mille euros). Pour des montants supérieurs à EUR 30.000 (trente mille euros), les signatures conjointes de deux administrateurs, ou d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière sont requises. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme délégué à la gestion journalière:

- Monsieur David IROZ, né le 23 septembre 1971 à Uhart-Cize (France), demeurant au 6, rue Joliot Curie, F-59990 Estreux.

Pour les opérations réalisées dans le cadre de la gestion journalière de la société à l'exception des opérations bancaires: Les administrateurs et le délégué à gestion journalière sont habilités à signer seuls à concurrence d'un montant limité à EUR 30.000 (trente mille euros). Pour des montants supérieurs à EUR 30.000 (trente mille euros), les signatures conjointes de deux administrateurs, ou d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière sont requises.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015065902/27.

(150075276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Leeward Ventures Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 16, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 140.373.

EXTRAIT

Les gérants, dans leur résolution du 21 avril 2015, ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société actuellement sis au 28 avenue Monterey - L-2163 Luxembourg et qui sera désormais au:



16 rue Joseph Leydenbach - 1947 Luxembourg.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de Monsieur Florian Berthier, gérant de la société, sera désormais:

16 rue Joseph Leydenbach - 1947 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour Leeward Ventures Partners Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015063142/17.

(150072483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Level Two Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063143/9.

(150072375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Logstor International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 176.676.

Les statuts coordonnés au 27 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015063144/11.

(150072075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Leuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 80.824.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2014 que:

- Monsieur Tom Wagner, né le 25/01/1980 à Ettelbrück (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.
- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015063163/17.

(150072764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063239/10.

(150072672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



New Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 17.790.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063245/10.

(150072542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

New Byron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.176.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063238/11.

(150072153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015063228/10.

(150072059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063229/10.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Signature.

.....

(150072060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Palmer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Senningerbrg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063265/10.

(150072741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck